



Sommaire

Edito : Première Assemblée Générale: premiers bilans: page 1

La vie de la SAS : page 2

Choix des installateurs: regard sur les critères de choix : Page 3

AG du 19 juin: comment voter ? : Page 4

Comment souscrire ? : Page 5

Première Assemblée Générale ... Premiers bilans

Notre Centrale Villageoise vient de franchir une étape décisive de son développement : l'émission d'un appel d'offre à destination des installateurs photovoltaïques de la région. Sur 7 entreprises démarchées, 6 ont bien voulu répondre et au terme d'une analyse détaillée et approfondie, notre Conseil de Gestion a arrêté son choix. Nous donnons dans le présent bulletin (page 3), quelques points de repère concernant les éléments qui ont été pris en compte pour la sélection des entreprises. Cette étape est donc franchie; c'est un nouveau gage de la volonté de CVOC de mener ce projet collectif à son terme. Elle a permis entre autres avantages, de faire connaître notre SAS comme acteur reconnu auprès du milieu professionnel local. En outre, elle aura permis à ceux parmi nous qui ont participé à cette consultation d'améliorer grandement leur connaissance des différentes spécialités technologiques utiles à une bonne maîtrise du photovoltaïque.

L'évènement principal qui est devant nous pour ce mois de juin est la convocation de notre **première Assemblée Générale**. Programmée pour le **19 juin prochain**, cette AG se tiendra sous la forme d'une visioconférence. La crise sanitaire qui nous a privés de rencontres physiques semble s'atténuer ces temps-ci, mais à l'heure d'officialiser la date de l'AG, les choses restaient incertaines. Au demeurant, notre intention étant de favoriser la participation du plus grand nombre de nos actionnaires (205 à ce jour), il était incertain d'obtenir la présence d'un tiers des

nôtres, qui résident hors du département.

Le samedi 19 juin donc, tous les actionnaires de CVOC sont invités à se connecter à notre AG (*un lien de connexion sera délivré à l'approche*) et nous pourrons procéder aux exposés prévus à l'ordre du jour et recueillir les votes correspondants.

Pour éviter que l'essentiel du temps soit consacré à recenser des votants, nous avons ouvert le vote **dès le 26 mai dernier**. Plusieurs formules de vote par anticipation vous sont possibles et ce, **dès maintenant**. Nous rappelons dans ces pages, à la fois, la liste des résolutions proposées à vos suffrages ainsi que la procédure à respecter pour assurer la comptabilisation de votre suffrage.



Que vous puissiez ou non participer à l'AG le 19 juin, vous êtes invité(e) à vous prononcer sur les 9 résolutions qui seront soumises aux actionnaires. Un vote massif témoignerait du caractère citoyen de notre initiative.

Bonne lecture à tous et merci de votre confiance.



Visiter notre site Web :

<http://www.ouestcornouaille.centralesvillageoises.fr>

La vie de la SAS CVOC

Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille

En bref :

Rencontre avec une centrale villageoise voisine :

Intéressée par notre modèle de fonctionnement, l'association costarmoricaine "Emeraude transition énergétique" (ETE), basée à Lancieux (22) a été admise à son tour à entrer dans la grande famille des Centrales Villageoises. Cette nouvelle entité en gestation a choisi de s'appuyer sur l'association Cœur Emeraude (association de préfiguration du Parc naturel Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude) pour amener les élus et citoyens du secteur à s'intéresser à leur projet.

Le 4 juin dernier, nous avons eu le plaisir d'échanger avec Jean-Pierre Thomas, Président d'Emeraude Transition Énergétique, de passage en Finistère, sur ce projet prometteur et l'émergence attendue de celle nouvelle venue qui s'appellera à juste titre "Centrale Villageoise Rance Émeraude".



Consultation des entreprises installatrices : le verdict.

Avec le concours de notre assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), le bureau d'études **Become 29**, qui en avait rédigé le cahier des charges, une consultation a été adressée à plusieurs entreprises pour la réalisation de nos 3 toits photovoltaïques. Conformément à notre statut (*notamment recherche en priorité à conforter le développement local et à concourir à la création de richesses pour ses habitants et entreprises*), toutes les entités consultées étaient situées en région Bretagne, d'origine finistérienne ou de départements limitrophes. Sur les 7 entreprises sollicitées, 6 ont répondu et formulé des offres complètes pour les 3 toits (pour 4 d'entre elles) ou partielles seulement pour les 2 autres. Au terme d'une analyse approfondie sur les solutions techniques proposées, des montants correspondants, et en accord avec notre bureau d'études, les entreprises retenues sont **Entech Smart Energies**, entreprise basée à Quimper, pour le toit du centre technique de Kerist Plobannalec et **Emeraude Solaire**, spécialiste du solaire implanté à Saint-Malo, pour les 2 autres toits, de Combrit et Loctudy. Dans les pages qui suivent, nous revenons sur quelques aspects technologiques parmi les plus importants et qui nous ont conduits à retenir ces prestataires.

Dépôt des demandes de raccordement pour les toits de la vague 1

Faisant suite aux déclarations préalables auprès des mairies concernées, les démarches réglementaires se poursuivent en direction d'ENEDIS par le biais des demandes de raccordement. Ainsi la demande de raccordement relative au site de Kerist-Plobannalec vient d'être transmise à ENEDIS et les demandes de raccordement des sites de Combrit et Loctudy sont en cours de préparation. Le dépôt de ces demandes et leur acceptation par ENEDIS constituent une phase décisive de la construction du projet.

Aucune nouvelle candidature au Conseil de Gestion de CVOC

Dans la perspective de tenue de notre première assemblée générale, nous avons lancé un appel à candidatures pour venir renforcer le conseil de gestion de notre Centrale Villageoise. Nos statuts prévoient en effet cette montée en régime qui correspond à la volonté d'élargir la pluralité d'avis au moment de prendre les décisions, et d'intéresser un nombre croissant de sociétaires au fonctionnement de la structure qu'ils ont encouragée à œuvrer par leur souscription financière.

Hélas, aucune nouvelle candidature n'a été déposée et le prochain exercice devra donc être conduit avec le pilotage de l'actuel Conseil de Gestion (4 membres) si les membres dont le renouvellement de mandat est l'objet d'une résolution à la prochaine AG sont reconduits dans leur mission.

Nous espérons pouvoir échanger sur ce point lors de l'Assemblée Générale. Si une certaine disponibilité est requise pour la gestion de la CVOC, chaque actionnaire peut y prendre sa part. C'est la garantie d'un fonctionnement réellement pluriel et citoyen.

En projet : la rencontre à Loctudy des représentants des parents d'élèves de l'école Jules Ferry

Suite à l'affichage réglementaire pour l'annonce des travaux sur les toitures de l'école Jules Ferry, les représentants des parents d'élève de l'école souhaiteraient une présentation du projet en conseil d'école. C'est évidemment avec grand plaisir que nous nous rendrons à cette invitation pour leur présenter les grandes lignes de l'installation projetée.

Choix des installateurs : regard sur les critères de choix

Le choix des entreprises installatrices de notre projet se devait de favoriser les candidats bretons. Mais l'exercice était difficile à étendre au choix des composants technologiques de nos installations: onduleurs et panneaux solaires.

LE CHOIX DES PANNEAUX : parmi les différentes offres qui nous étaient faites la plupart concernaient des panneaux d'origine non française (européenne ou asiatique). Dans ce créneau industriel si particulier, il est en effet très difficile de s'approvisionner au marché français, et breton *a fortiori*. De fait, les critères imposés pour nos 3 toitures étaient multiples.

Tout d'abord la puissance et les dimensions. Pour trouver un optimum de puissance sur la surface accessible, nous étions contraints de viser des puissances supérieures ou égales à 330Wc par panneau, ce qui conduit à des dimensions de panneau conséquentes (de l'ordre de 1,7 m x 1 m).

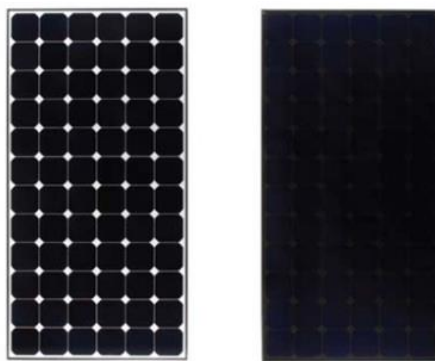
Les normes imposées ensuite. Passons sur la conformité aux normes européennes standard concernant les critères d'installation ou de contraintes mécaniques et électriques. Elles sont obligatoires pour obtenir les agréments nécessaires des autorités concernées et des bureaux de vérification. Mais à ces normes s'ajoutent pour notre SAS d'autres contraintes spécifiques comme par exemple la tenue aux atmosphères marines et au brouillard salin. En zone littorale, les panneaux devaient satisfaire à la norme dédiée (IEC 61 701).

Le rendement des panneaux et leur stabilité dans le temps. Pour tous les types de panneaux, le rendement annoncé n'est pas garanti dans le temps. Dès la 2ème année, il commence à décliner et l'objectif était de disposer d'une garantie de rendement suffisant à échéance de 20 à 25 ans, durée minimum d'exploitation de nos toits. Pas question de descendre au-dessous d'un rendement garanti de 80% de la valeur initiale !

La référence à un dispositif de fixation certifié par une ATEX (*Appréciation Technique d'Expérimentation*) ou une ETN (*Enquête de Technique Nouvelle*): on n'installe pas des panneaux sur un toit sans s'assurer que le montage est conforme à un procédé de fixation bénéficiant des garanties reconnues

par les assureurs. Cette simple préoccupation a concrètement éliminé des types de panneaux pourtant intéressants.

Arrivés au terme de ce parcours du combattant solaire, il ne reste bientôt plus qu'un ou deux types de panneaux possibles. Puis il faut obtenir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France pour les aspects visuels et esthétiques dans certaines zones. Alors, l'imposition de panneaux *fullblack* à cadre et fond noir réduira encore le choix.



LE CHOIX DES ONDULEURS: bien que beaucoup plus réduite, la palette de choix ne renvoie, ici encore, qu'à des produits européens non français, ou asiatiques. Nous devons nous faire une raison et constater qu'il n'existe pas de produit français pour des calibres répondant à nos critères.



Enfin bien sûr, **le prix d'achat des panneaux et des onduleurs, et les travaux nécessaires pour préparer les toitures.** Il nous faut bien intégrer cette donnée car d'une part nous agissons d'abord avec l'argent que nos actionnaires ont bien voulu verser dans l'aventure et d'autre part, nos projets de cette vague 1 doivent être économiquement viables si nous souhaitons être en mesure de les prolonger par d'autres vagues d'installation de panneaux en toiture et renforcer ainsi la contribution de notre Centrale Villageoise à l'amélioration de l'autonomie énergétique de l'Ouest Cornouaille.

Au total, c'est en sélectionnant pour partie des fabricants européens et en qualifiant des installateurs bretons que nous répondons au mieux à l'exigence de limitation de l'empreinte carbone de nos installations.

Installation de nos 3 toits solaires : des entreprises bretonnes choisies.

C'est dans l'esprit de la charte des Centrales Villageoises et c'est dans nos statuts: pour l'installation des 3 champs photovoltaïques de notre premier projet et au terme d'une consultation adressée à 7 entreprises de la spécialité, notre SAS a finalement sélectionné l'entreprise Entech Smart Energies basée à Quimper et Emeraude Solaire, acteur important pour l'installation de centrales solaires en Bretagne mais également dans tout le Grand Ouest.



Un des objectifs principaux de notre SAS consiste à conforter l'autonomie énergétique de nos territoires, et à terme, à participer à des projets qui renforcent le tissu économique local, dont l'emploi local constitue un des éléments majeurs.

Après le recours aux finistériens de Become 29 (notre assistant à maîtrise d'ouvrage), le choix de ces 2 installateurs bretons vient donc confirmer l'engagement de notre SAS à prendre sa part dans le développement économique local et à réduire sa dépendance aux prestataires éloignés.

AG du 19 Juin: comment voter ?

Les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires :

Lors de cette assemblée générale, les participants seront amenés à se prononcer sur les résolutions suivantes :

1. Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2019/2020
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019/2020 et du rapport de gestion et quitus donné au Conseil de Gestion
3. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2019/2020 au report à nouveau
4. Approbation du rapport spécial du Président relatif aux conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
5. Renouvellement du mandat de Jean-Luc Guichaoua au Conseil de Gestion pour une durée de deux années
6. Renouvellement du mandat de Patrice Mantz au Conseil de Gestion pour une durée de deux années
7. Renouvellement du mandat de Jean-Paul Drouin au Conseil de Gestion pour une durée de deux années
8. Approbation du démarrage de la réalisation du projet d'installation de centrales photovoltaïques sur des toits publics à Kerist en Plobannaec-Lesconil, à Combrit et à Loctudy (« vague 1 »)
9. Pouvoirs pour les formalités

4 possibilités de voter pour cette Assemblée Générale

Pour exprimer votre vote sur les résolutions proposées, vous pouvez utiliser l'une ou l'autre des 4 possibilités suivantes:

Le vote en direct en participant le jour J à la visioconférence

Lors de cette visio, une formule est prévue pour permettre à chacun d'exprimer son vote pour chaque résolution proposée. Petite précaution technique: la conférence se tenant sur l'outil Zoom, il est nécessaire de télécharger préalablement ce logiciel sur votre machine en utilisant le lien suivant : <https://zoom.us/fr-fr/zoomrooms/software.html> ou de s'assurer que vous disposez bien de la version à jour.

Toutefois, pour éviter toute mauvaise surprise lors de la connexion, il est recommandé de voter en anticipation par une des formules suivantes:

Le vote par remplissage du formulaire de sondage.

C'est la formule la plus rapide et la plus directe pour participer. Et c'est possible de suite : pour cela, il vous suffit d'accéder au formulaire par ce lien :

<https://framaforms.org/vote-des-resolutions-ag-cvoc-du-19-juin-2021-1618214930>. Attention, après avoir rempli ce formulaire, bien penser à cliquer sur la case "soumettre", action sans laquelle votre vote ne serait pas enregistré. Une fois celui-ci enregistré, vous pourrez participer à l'AG du 19 juin en toute tranquillité d'esprit, votre suffrage étant déjà pris en compte.

3. Le vote par envoi du formulaire de vote rempli à cette adresse, par mail : ouestcornouaille@centralesvillageoises.fr

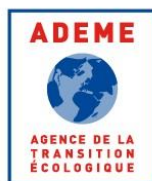
Parmi les pièces jointes à la convocation qui vous a été adressée le 26 Mai, figure une formule questionnaire de vote sous 2 formats au choix (.doc et .pdf). L'un de ces formulaires est à nous retourner rempli. Ne pas omettre de mentionner vos coordonnées (Nom, Prénom) pour permettre l'identification du votant.

Financé par



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Ouest Cornouaille			
SAS Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille ASSEMBLEE GENERALE DU 19 JUIN 2021			
IDENTIFICATION DU VOTANT:			
Nom de l'actionnaire :		Prénom :	
Adresse de messagerie :			
Centrales Villageoises			
Première Résolution : Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2019/2020			
OUI	NON	Abstention	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la SAS Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille pour l'exercice 2019/2020, qui couvre la période s'étendant du 8 octobre 2019 au 31 décembre 2020, approuve ledit rapport.			
Deuxième Résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019/2020 et du rapport de gestion et quitus donné au Conseil de Gestion			
OUI	NON	Abstention	

4. Le vote par envoi postal

Enfin, pour ceux qui veulent privilégier la formule "papier", il est possible de remplir un des questionnaires mentionnés au point 3 et de le faire parvenir sous pli cacheté par la poste à l'adresse du siège de CVOC : **CVOC, 11 Hent Perien Bonis, 29120 - COMBRIT** et ce, avant la date du 17 juin.

Comment souscrire ?

Vous êtes intéressé par le projet de développement de toits solaires citoyens en Ouest Cornouaille et vous avez décidé d'apporter votre concours à cette initiative. Vous souhaitez souscrire une ou plusieurs actions au capital de la SAS ? C'est toujours possible.

Rendez-vous sur notre site à cette adresse : <http://www.ouestcornouaille.centralesvillageoises.fr>



1

Découvrir la présentation puis : Rejoindre la société

2

Prendre connaissance des documents: Document d'Information Synthétique, statuts de la SAS, CV des représentants légaux, esquisse du Plan d'Affaire

3

Télécharger, imprimer et remplir le formulaire correspondant à votre statut : "personne majeure", "personne morale" ou "personne mineure"

4

Adresser le formulaire rempli accompagné du chèque et des pièces jointes (photocopie recto-verso de la pièce d'identité ET justificatif de domicile) à l'adresse du siège de la SAS:

SAS Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille
11 Hent Perien Bonis 29120 - Combrit

Souscription : où en sommes-nous ?

A l'heure actuelle, notre Centrale Villageoise compte 205 actionnaires pour un montant total de souscription de 68 000€. Ce total de participants se partage pour moitié par des résidents de nos 4 communautés de communes, et pour moitié par des résidents extérieurs. Mais au total, près de 70% sont finistériens.

Se renseigner sur le projet de CVOC :



Nos actualités :

<http://www.ouestcomouaille.centralesvillageoises.fr/nos-actualites>



Notre projet photovoltaïque N°1:

<http://www.ouestcomouaille.centralesvillageoises.fr/activites/projet-photovoltaïque-ndeq1>



Le projet Jules Ferry à Loctudy:

<http://www.ouestcornouaille.centralesvillageoises.fr/site-de-loctudy>



Le projet Services Techniques de Combrit:

<http://www.ouestcomouaille.centralesvillageoises.fr/site-de-combrit>



Le projet Kerist-Plobannaec:

<http://www.ouestcomouaille.centralesvillageoises.fr/site-de-kerist-plobannaec>